



Procès-verbal

Groupe de discussion du CC EOS sur le Bulot

Réunion virtuelle via Zoom, le 14 avril 2026

1. Mot de bienvenue du président

Le président du groupe de discussion, Alexandre Lecler, a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants. L'ordre du jour a été adopté. Aodh O'Donnel, Manu Kelberine et Dominique Thomas se sont excusés.

Le président a rappelé que le CC EOS avait récemment réactivé ce groupe de discussion afin de reprendre les discussions collectives, en particulier avec les homologues anglais. L'objectif était d'échanger des points de vue sur les stratégies possibles et de discuter d'un certain nombre de paramètres de gestion dans un cadre clair et bien défini. Il a expliqué qu'un travail considérable avait déjà été accompli. Il a noté que, ces dernières années, l'une des principales lacunes avait été le manque d'éléments scientifiques suffisants pour étayer les discussions. Il a souligné la nécessité d'établir de nouveaux principes scientifiques et d'obtenir des avis scientifiques actualisés. Selon lui, les recommandations du CC EOS devraient s'appuyer sur un travail à moyen terme, idéalement sur une période de trois ans, afin d'en garantir la solidité. Une telle approche fournirait des éléments plus solides pour étayer les discussions entre les parties prenantes, y compris les parties prenantes anglaises, notamment sur des questions telles que la taille minimale, la concurrence et d'autres aspects clés de la gestion. Il a conclu en indiquant que ce travail aiderait à structurer les futurs échanges et discussions au sein du groupe, puis est passé à l'ordre du jour prévu pour la journée, en proposant son adoption.

Points d'action de la dernière réunion (23 octobre 2025)

1	Les membres du groupe de discussion nomment Alexandre Leclerc (CRPMEM), proposé par Xavier Tétard, en tant que nouveau président du groupe de discussion par procédure écrite.
	Terminé
2	Le Secrétariat transmettra aux membres du groupe de discussion l'avis du CC EOS sur la gestion des Bulot dans la Manche (daté du 2 février 2023) ainsi que la réponse correspondante de la Commission européenne. Ces documents permettront de clarifier la position de la Commission et d'identifier les lacunes en matière de données mises en évidence à l'époque.
	Terminé
3	Les membres du groupe de discussion et le secrétariat collecteront de nouvelles données auprès du secteur et sur les pratiques de gestion actuellement en vigueur dans d'autres pays, en particulier au Royaume-Uni, mais aussi en Irlande.
	Point 3 de l'ordre du jour – Demander aux membres de faire part de toute mise à jour au cours de la discussion avec le CIEM.



4	Le Secrétariat consultera les membres du groupe de discussion pour savoir s'ils souhaitent collaborer avec le CIEM afin de présenter des données et des informations actualisées sur le Bulot. L'objectif est de cerner les lacunes actuelles dans les connaissances, de faire le point sur les travaux en cours du CIEM et de déterminer si de nouvelles propositions concernant la gestion du Bulot sont à l'étude ou pourraient être soumises à la Commission.
	Terminé
5	Le Secrétariat doit poursuivre ses contacts avec Laurence Hégron Macé (SMEL) pour obtenir des mises à jour sur le projet CCLIMB'UP.
	En cours.

2. Bref aperçu des travaux antérieurs du groupe de discussion sur le Bulot

Xavier Tétard a rappelé les travaux précédemment menés par le groupe de discussion sur le Bulot et les propositions qui avaient été soumises à la Commission européenne. Celles-ci portaient principalement sur la mise en place d'un cadre pour la pêche au Bulot dans la partie orientale de la Manche, et plus largement dans la zone de la Manche.

Il a expliqué que la principale proposition à l'époque consistait à mettre en place un système de limitation d'accès, avec un « plafond souple » réservé aux navires justifiant d'une activité historique dans cette pêcherie, c'est-à-dire aux navires qui exerçaient déjà cette activité avant l'introduction de la réglementation. Le groupe avait également proposé l'installation obligatoire d'une grille de tri, permettant la sélection par taille et la remise à l'eau des Bulot sous-dimensionnés, inférieurs à la taille minimale de conservation.

Il a rappelé aux participants qu'à l'époque, la seule réglementation existante au niveau de l'UE applicable au Bulot concernait la taille minimale, fixée à 47,5 mm. En outre, une autre mesure proposée avait été l'introduction du système de suivi VMS pour les navires pratiquant la pêche ciblée du Bulot à l'aide de casiers, afin d'améliorer la surveillance et la collecte de données.

X. Tétard a noté que, bien que la Commission ait jugé les propositions pertinentes en principe, elle avait indiqué qu'elles ne s'appuyaient pas sur des preuves scientifiques suffisantes pour justifier leur adoption. La Commission a donc encouragé les parties prenantes à approfondir la recherche scientifique afin d'étayer correctement les propositions dans le cadre réglementaire de l'UE.

Il a expliqué que, par conséquent, le groupe de discussion avait été réactivé en 2025 dans le but de fournir de nouveaux éléments scientifiques. Compte tenu des travaux qui avaient été lancés depuis et, dans certains cas, achevés au cours des années suivantes, le groupe était désormais en mesure d'actualiser son avis à l'aide d'informations plus solides et scientifiquement étayées. Bien que la proposition initiale reste globalement valable, il a souligné qu'elle devrait être réexaminée à la lumière des connaissances scientifiques nouvellement acquises afin de garantir sa pertinence et son efficacité.



Le président a complété ce tour d'horizon en soulignant le contexte plus large dans lequel les travaux du groupe devaient être replacés. Il a souligné que des questions telles que le changement climatique affectait toutes les flottes opérant dans la Manche, et pas seulement les navires français, et que les pêcheurs des deux côtés de la Manche seraient de plus en plus confrontés à ses conséquences.

Il a souligné l'importance d'échanger des points de vue avec les homologues d'autres pays, en particulier du Royaume-Uni, notant que les informations sur leurs méthodes de travail et leurs pratiques restaient limitées. Selon lui, les défis auxquels sont confrontées les flottes sont comparables et sont susceptibles d'évoluer dans une direction similaire, ce qui rend le dialogue et la réflexion commune essentiels.

Il a également souligné que le développement de la pêche au Bulot ces dernières années avait pris une ampleur considérable, entraînant une multiplication des interactions entre les navires en mer, en particulier pendant les périodes où les flottes se chevauchent dans les zones hauturières et, de plus en plus, à proximité des eaux côtières françaises. Dans ce contexte, il a estimé qu'il était à la fois nécessaire et opportun d'aborder ces questions collectivement, ce qui justifiait la décision de relancer le groupe de discussion sur le Bulot.

3. Le point sur les travaux du CIEM concernant le Bulot – Natalie Hold, experte du CIEM en matière de Bulot

Lien pour la présentation : <https://canva.link/q6koi1oha8qhjue>

Le président a souhaité la bienvenue à Natalie Hold, experte du CIEM sur le Bulot, et l'a remerciée de sa présence.

Natalie Hold a remercié le groupe pour son invitation et s'est présentée comme chercheuse à l'université de Bangor au Pays de Galles, où elle dirige l'équipe chargée de la pêche durable. Elle préside également le groupe de travail du CIEM sur la pêche au Bulot. Elle a rappelé qu'un seul atelier du CIEM sur le Bulot avait été organisé à ce jour, il y a quelques années, mais qu'il existait un vif intérêt pour l'organisation d'autres ateliers afin de poursuivre les travaux.

Contexte et activités de recherche en cours

Mme Hold a présenté les grandes lignes des travaux de son équipe, précisant qu'ils couvraient principalement le Pays de Galles et l'île de Man, qui possèdent tous deux d'importantes pêcheries de Bulot, en particulier en mer d'Irlande. Elle a également mentionné que l'université de Bangor avait récemment entamé une collaboration avec le gouvernement de Jersey, bien que les travaux menés actuellement dans cette région se concentrent principalement sur la pêche aux coquilles Saint-Jacques. L'équipe chargée de la pêche durable compte environ 15 chercheurs et accorde une grande importance à la pêche aux coquillages. Avant la réunion, elle avait contacté des collègues participant à l'atelier du CIEM sur les Bulots afin de recueillir les



dernières informations. L'un des axes principaux des travaux actuels est l'amélioration de la qualité des données relatives aux pêcheries, ce qui est essentiel pour l'évaluation des stocks et la compréhension de leur état.

Améliorations des données halieutiques et des méthodes d'évaluation

Elle a expliqué qu'à l'île de Man, des travaux sont en cours pour combiner les données VMS avec celles des journaux de bord afin de normaliser les indices de débarquements par unité d'effort (LPUE). Ces indices pourraient potentiellement soutenir les évaluations de catégorie 3 du CIEM et, à l'avenir, des méthodes d'évaluation plus avancées.

Au Pays de Galles, des travaux similaires sont en cours. Des données historiques issues des journaux de bord existent, mais elles manquent de résolution spatiale, car les petits navires (moins de 10 à 12 mètres) n'étaient historiquement pas équipés de VMS. Depuis l'introduction du Welsh Permit Scheme en 2022, cependant, tous les navires ciblant le Bulot, quelle que soit leur taille, sont tenus d'être équipés d'un VMS. Cela a permis une analyse plus solide des tendances spatiales et temporelles du LPUE.

Mme Hold a également fait part des retours de ses collègues irlandais, qui ont indiqué que les débarquements provenant du secteur irlandais de la mer d'Irlande méridionale avaient considérablement diminué ces dernières années, bien qu'aucune information plus détaillée ne soit disponible pour le moment.

Normalisation de la LPUE et facteurs environnementaux

En prenant les données galloises comme exemple, Mme Hold a décrit les tendances historiques des débarquements, soulignant que la flotte de moins de 10 mètres était sous-représentée avant 2006. Les débarquements ont atteint leur pic au milieu des années 2000, puis des mesures de gestion ont été introduites vers 2022, notamment une limite de capture annuelle, qui semble avoir stabilisé les débarquements. Elle a souligné l'augmentation progressive de la taille minimale de débarquement (MLS) de 45 mm à 65 mm sur une période de deux ans.

Grâce à l'amélioration des déclarations dans les journaux de bord dans le cadre du régime de permis, notamment le nombre de casiers et les zones de pêche, le LPUE a pu être suivi spatialement. Son équipe s'est efforcée d'intégrer des variables environnementales, en particulier la température de surface de la mer, dans la normalisation du LPUE. Elle a expliqué que la capturabilité dépend fortement de la température : lors des années plus chaudes, moins de Buccins peuvent entrer dans les casiers, ce qui ne reflète pas nécessairement une moindre abondance des stocks. L'intégration de la température dans les modèles permet de s'assurer que les indices LPUE reflètent mieux les tendances sous-jacentes des populations.

Les résultats ont montré une tendance générale à la baisse de la LPUE dans les zones galloises, bien qu'avec certaines variations spatiales. Des facteurs tels que la durée d'immersion ont également été examinés, les durées d'immersion plus longues étant généralement associées à



des taux de capture plus faibles, probablement en raison de l'épuisement des appâts et de l'entrée et de la sortie des Bulots des casiers. Les analyses de température ont indiqué des taux de capture optimaux à environ 8–14 °C, avec des baisses marquées à des températures plus basses et plus élevées. Mme Hold a souligné que ces modèles seraient affinés à mesure que des données supplémentaires seraient disponibles.

Sélectivité des engins et efficacité des captures

Mme Hold a décrit les travaux de marquage-recapture menés au Pays de Galles à l'aide de casiers couchés, qui diffèrent des « nasses » verticales plus couramment utilisées en France. Les résultats ont montré que la conception actuelle des casiers, y compris la taille des mailles et les ouvertures d'échappement, était efficace pour cibler les Bulots de taille proche de la taille maximale de débarquement, tandis que les individus plus petits étaient largement exclus. Ce résultat a été jugé positif, car il réduit la nécessité de trier les prises et le risque d'endommager les Bulots sous-dimensionnés.

Les travaux ont également suggéré une capacité de capture moindre pour les plus gros Bulot, bien que les raisons de ce phénomène ne soient pas encore pleinement comprises. Des recherches similaires menées en Écosse explorent comment les ouvertures d'échappement et les temps de trempage pourraient être ajustés pour optimiser la sélectivité par taille directement dans les casiers.

Données des IFCA et tendances régionales

Mme Hold a présenté des exemples provenant des autorités anglaises chargées de la pêche côtière et de la conservation (IFCA). Les données de l'IFCA du Sussex, dans l'est de la Manche, ont montré un LPUE stable à l'échelle régionale globale, mais avec une variabilité spatiale et temporelle marquée entre les zones. Les données des IFCA du Kent et de l'Essex, couvrant l'est de la Manche et le sud de la mer du Nord, ont révélé les effets d'une vague de chaleur marine en 2022-2023, en particulier dans une zone située au sud de l'estuaire de la Tamise.

Elle a noté que, bien qu'une mortalité ait été observée dans les casiers pendant la vague de chaleur, les captures se sont rétablies relativement rapidement pour revenir à des niveaux historiques. Cela suggère que les impacts ont peut-être été plus sévères à l'intérieur des casiers (en raison de la combinaison de la chaleur et d'un faible taux d'oxygène) que sur les fonds marins, et que la population sous-jacente a fait preuve d'une certaine résilience.

Recherche sur le changement climatique

Mme Hold a souligné que le changement climatique constituait un domaine de recherche majeur et actif de part et d'autre de la Manche. Elle a évoqué le projet CCLIMB'UP, mené par l'IFREMER et le SMEL, qui se concentre sur la croissance, la reproduction et la dynamique des populations de Bulot en relation avec la variabilité des températures et les événements climatiques extrêmes.



Elle a noté qu'une collaboration était déjà en cours avec ce projet afin d'éviter les doublons et de maximiser la valeur ajoutée.

Des travaux supplémentaires menés par les IFCA du Kent et de l'Essex examinent les réponses des pêcheries de coquillages au changement climatique dans la région de la Tamise, notamment des expériences en bassin évaluant le stress métabolique dans des conditions variables de température et d'oxygène, combinées à la modélisation de scénarios climatiques.

Elle a également décrit des expériences sur le changement climatique menées en bassin à l'université de Bangor. Ces études ont montré de fortes réactions comportementales au stress à des températures supérieures à 19 °C, notamment une diminution de l'alimentation et des mouvements, ainsi qu'une baisse des taux de croissance. Elle a mis en avant les recherches en cours et prévues sur l'adaptation à la température et la résilience génétique, visant à déterminer si les Bulot provenant de différentes parties de l'aire de répartition de l'espèce réagissent différemment au réchauffement.

Recherche sur le cycle de vie et implications pour l'évaluation

Un autre domaine de recherche majeur concerne le cycle biologique des Bulot, notamment la croissance, la maturité et la longévité. Mme Hold a expliqué que de nombreux ensembles de données semblent ne pas inclure d'individus plus âgés, ce qui pourrait s'expliquer par la sélectivité des engins de pêche, les limites liées au vieillissement ou une mortalité naturelle élevée chez les individus plus âgés. Chacune de ces possibilités a des implications différentes pour les évaluations des stocks.

Des travaux de modélisation collaboratifs, menés notamment avec des chercheurs américains, étudient comment des hypothèses alternatives sur le cycle biologique influencent les points de référence dans les approches d'évaluation de catégorie 3, basées sur la longueur. Elle a également évoqué des travaux récents menés avec l'Irlande sur la taille à maturité, qui suggèrent que la maturité survient bien au-delà de la taille minimale de maturité (MLS) actuelle de 45 mm dans certaines parties du sud de la mer d'Irlande. Dans l'ensemble, elle a souligné que la croissance, la maturité et la longévité dépendent fortement de la température, ce qui signifie que le changement climatique est susceptible d'affecter les points de référence et l'état des stocks.

Principaux défis et travaux futurs du CIEM

Mme Hold a identifié plusieurs obstacles majeurs à l'amélioration de la gestion des pêches concernant les Bulot. Selon elle, le plus important est le manque de données de haute résolution issues de la pêche, en particulier lorsque les navires exercent des activités polyvalentes et qu'il est difficile d'attribuer l'effort de pêche uniquement au Bulot. L'amélioration de la qualité des données a été considérée comme une première étape fondamentale.

Elle a également souligné l'importance de mieux comprendre les impacts du changement climatique, la longévité et la structure des populations. Compte tenu de la connectivité limitée



et de la structuration spatiale à petite échelle attendues pour les populations de Bulot, trouver un équilibre entre la réalité biologique et les unités de gestion pratiques reste un défi de taille.

En conclusion, elle a indiqué que le CIEM prévoyait d'organiser d'autres ateliers, qui porteraient probablement sur la longévité et la délimitation des stocks, avec un éventuel atelier ultérieur consacré au changement climatique.

Le président a remercié Mme Hold pour sa présentation, qu'il a qualifiée de très instructive. Il a demandé si les études présentées avaient été lancées en réponse à des demandes du secteur de la pêche, par exemple pour soutenir l'évaluation des stocks ou pour mieux comprendre les zones de pêche.

En réponse, **N. Hold** a expliqué qu'aucune demande officielle n'avait été soumise par l'intermédiaire du CIEM. Au contraire, la plupart des travaux présentés avaient été lancés et financés au niveau national ou régional, par l'intermédiaire d'universités et d'instituts de recherche tels que l'IFREMER et le Cefas, à l'aide de budgets généraux de recherche et développement. Au Pays de Galles, les travaux ont été largement financés par le gouvernement gallois afin d'étayer la prise de décision en matière de gestion des pêches, tandis que la recherche sur l'île de Man a été financée par les autorités de l'île de Man. Elle a noté que les chercheurs recherchaient activement des possibilités de financement partout où elles se présentaient, y compris des fonds de pêche plus modestes, liés à des projets spécifiques.

John Lynch a remercié N. Hold pour sa présentation, soulignant la quantité considérable d'informations partagées. Il a demandé s'il serait possible de diffuser les diapositives aux membres. Il a ensuite soulevé une question concernant la relation entre la taille minimale de débarquement (MLS) et la taille à maturité, et s'il était possible que les données disponibles sur les débarquements et les données biologiques puissent étayer l'élaboration de mesures de gestion communes dans différentes zones maritimes où opèrent les pêcheries de Bulot, telles que la mer d'Irlande et la Manche. Tout en reconnaissant qu'une approche harmonisée serait souhaitable, il a demandé si les preuves scientifiques allaient dans ce sens.

En réponse, **N. Hold** a précisé que cette question concernait principalement la variabilité spatiale de la biologie des Bulot. Elle a expliqué que l'un des principaux défis de la gestion des Bulot réside dans les variations significatives observées au niveau des taux de croissance et de la taille à maturité à des échelles spatiales relativement petites. Ces variations influencent directement la pertinence d'une taille minimale de débarquement. Elle a donné des exemples tirés de ses travaux, notant qu'au Pays de Galles, certaines zones présentent des schémas de croissance différents, de sorte que l'application d'une taille minimale de débarquement unique a effectivement restreint l'activité de pêche dans certains endroits. Elle a également souligné qu'il existe une différence de taille à maturité d'environ 10 mm entre le nord du Pays de Galles et l'île de Man, malgré leur proximité géographique. Sur la base des informations disponibles, elle a indiqué que les estimations de la taille à maturité dans différentes régions se situaient



généralement entre 60 et 70 mm environ, et que ces valeurs avaient tendance à diminuer plus au sud.

Sur cette base, elle a suggéré que des approches de gestion régionalisées seraient probablement plus appropriées qu'un cadre unique et uniforme appliqué à toutes les zones. Elle a toutefois souligné que cela soulevait une question importante concernant la manière de concilier la pertinence biologique et les considérations pratiques pour le secteur de la pêche, les gestionnaires et les autorités chargées de l'application de la réglementation.

Mme Hold a souligné qu'une gestion à l'échelle biologique la plus fine serait impossible à mettre en œuvre, mais qu'une approche « unique » ne refléterait pas non plus de manière adéquate les différences biologiques. Elle a conclu qu'une solution intermédiaire serait nécessaire, permettant de trouver un équilibre entre précision scientifique et faisabilité opérationnelle.

John Lynch a approuvé cette analyse, reconnaissant la nécessité d'un équilibre en fonction de la zone, et a remercié une nouvelle fois Mme Hold pour la qualité et la pertinence des travaux présentés.

X. Tétard a remercié Natalie Hold pour sa présentation et a salué les informations scientifiques fournies, soulignant leur pertinence et leur complémentarité avec les travaux menés du côté français, notamment par le SMEL et d'autres spécialistes travaillant sur la pêche au Bulot en France. Il a mis en avant l'une des conclusions clés issues à la fois des études présentées et des travaux menés en France, à savoir que la taille de référence de conservation minimale au niveau de l'UE, fixée à 45 mm, est nettement inférieure à la taille à laquelle les Bulots atteignent leur maturité dans la plupart des zones. Selon toutes les études disponibles, y compris celles auxquelles il a fait référence, les Bulots ne sont généralement pas matures à cette taille, et il existe des différences substantielles de taille à maturité entre les secteurs.

Il a souligné que cette variabilité spatiale complique la gestion, car elle remet en question la faisabilité d'une approche de gestion unique et uniforme. Il a noté que cela renforce la pertinence d'une gestion régionalisée, tout en soulevant des questions sur la structure et la délimitation des stocks — en particulier sur le fait de savoir si les populations de Bulot se composent de sous-stocks distincts présentant des caractéristiques biologiques différentes. S'appuyant sur l'expérience de la côte normande, il a expliqué que les tailles de maturité observées dans cette région sont parmi les plus faibles, à environ 55 mm, ce qui, selon lui, renforce encore la nécessité d'aligner les tailles minimales de capture ou de débarquement sur la biologie régionale du stock.

X. Tétard a ensuite soulevé une question plus spécifique concernant l'historique des modifications de la taille minimale de débarquement, rappelant qu'elle était passée de 45 mm à 47,5 mm par le passé. Il a demandé si ces changements s'étaient appuyés sur des études scientifiques menées en collaboration avec le secteur de la pêche, ou s'ils avaient été introduits par des décisions réglementaires prises de manière plus unilatérale. Il a expliqué que cela présentait un intérêt particulier, car les parties prenantes de sa région réfléchissaient actuellement à la possibilité d'augmenter les tailles minimales.



En réponse, **N. Hold** a confirmé qu'il existait un intérêt fort et généralisé pour garantir que les tailles minimales de débarquement soient biologiquement appropriées. Elle a rappelé que cette question avait déjà été abordée lors de l'atelier du CIEM sur les Bulot, où l'une des actions de suivi identifiées consistait à centraliser et à compiler toutes les données existantes sur la taille à maturité dans les différentes régions. Un tel ensemble de données pourrait ensuite être cartographié afin de mieux visualiser les schémas spatiaux. Elle a noté que cette tâche restait une priorité, mais qu'elle nécessiterait des capacités et un leadership spécifiques pour aller de l'avant.

Mme Hold a souligné que, lors de l'augmentation des tailles minimales de débarquement, il est essentiel de prendre en compte la conception des engins de pêche, en particulier la configuration des casiers et des tamis. Elle a expliqué qu'il existe des preuves suggérant qu'un tamisage intensif peut nuire à la capacité des Bulot à se redresser après avoir été manipulés, ce qui pourrait accroître le risque de prédation. Pour cette raison, elle a insisté sur l'importance de réduire au minimum la capture d'individus sous-dimensionnés dès le départ, par exemple en optimisant les ouvertures d'échappement et la conception des casiers.

Elle a ensuite abordé la question concernant spécifiquement le Pays de Galles. Elle a expliqué que des études sur la taille à maturité avaient été menées et que, dans cinq des six régions, la taille à maturité s'était avérée supérieure à 65 mm. Une région présentait une taille à maturité inférieure. À l'époque, le gouvernement gallois avait estimé qu'il ne disposait pas de la capacité administrative nécessaire pour gérer un régime distinct pour une seule petite zone et avait donc décidé d'introduire une taille minimale de débarquement uniforme de 65 mm sur l'ensemble du Pays de Galles. Elle a reconnu que cette décision avait eu des conséquences sociales et économiques pour la zone concernée, en particulier au large de Swansea, dans le sud du Pays de Galles, et a indiqué que des discussions étaient en cours concernant la possibilité de rouvrir une petite pêcherie autorisée spécifique à cette région. Elle a précisé que, bien que le processus se soit appuyé sur des données biologiques, la décision finale d'appliquer une taille minimale de débarquement unique à l'échelle nationale était en fin de compte une décision politique.

X. Tétard a confirmé qu'il comprenait que la taille de 65 mm à maturité avait effectivement été appliquée dans tout le Pays de Galles, tout en reconnaissant les différences régionales sous-jacentes. Il a ensuite évoqué les exemples cités précédemment concernant le Sussex et d'autres régions anglaises, soulignant que des tailles minimales différentes semblaient également y être appliquées. Il a demandé si des travaux avaient également été menés sur l'espacement des barres ou des grilles utilisées pour la sélection par taille directement dans les casiers, par opposition à la sélection effectuée à bord, et si ces mesures techniques pouvaient être combinées avec des ajustements de la taille minimale de débarquement.

N. Hold a répondu que la taille à maturité variait effectivement à travers le Royaume-Uni et qu'un tableau récapitulatif avait été établi précédemment. Elle a expliqué que dans la zone comprise entre 0 et 6 milles marins, les autorités chargées de la pêche côtière et de la conservation (IFCA) ont le pouvoir d'introduire des mesures régionales, y compris des tailles minimales de débarquement différentes. Il en résulte actuellement une mosaïque de règles à petite échelle



spatiale. Au-delà de 6 milles marins, une taille minimale unique s'applique à l'ensemble du Royaume-Uni. Elle a noté que ce système disparate est largement reconnu comme problématique et fait actuellement l'objet de discussions dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion du Bulot en Angleterre, dans lequel la taille minimale de débarquement est l'une des mesures à l'étude.

En ce qui concerne les filets à tamis et l'espacement des mailles, elle a expliqué qu'au Pays de Galles, ces paramètres ne sont pas réglementés. Les pêcheurs ont plutôt défini leur propre espacement des mailles en se basant sur leur expérience. Des échantillonnages scientifiques ont montré que ces réglages sont généralement bien adaptés pour retenir les Bulot d'environ 65 mm, avec seulement des écarts mineurs, par exemple lorsque les coquilles sont épaissies par des Pouce-pieds. Sur la base de mesures de la longueur et de la largeur des coquilles, son équipe est en mesure de donner des conseils sur l'espacement approprié des tamis en fonction de la forme des Bulot dans leur région. Elle a noté que, dans l'ensemble, le système fonctionne efficacement et reste dans les limites de tolérance acceptées par les autorités chargées de l'application de la loi.

Ilaria Bellomo a remercié Natalie Hold pour sa présentation et a soulevé une question de procédure concernant la participation future aux travaux du CIEM sur les Bulot. Elle a suggéré que, si les membres étaient intéressés, le groupe de discussion pourrait explorer les moyens de s'impliquer davantage dans les activités du CIEM, notamment en contribuant aux futurs ateliers du CIEM.

Le président est intervenu pour souligner à quel point il trouvait précieuses les données présentées par Natalie Hold. Il a insisté sur l'importance de pouvoir recouper ces données avec les travaux français en cours, notamment ceux menés par l'IFREMER et le SMEL. Selon lui, les différences d'approches, de traditions et de perspectives analytiques entre les régions ne constituaient pas une faiblesse, mais plutôt une opportunité de mieux comprendre les processus biologiques et les résultats de la gestion. Il a manifesté un vif intérêt pour la poursuite des échanges et une discussion plus approfondie sur ces éléments.

En réponse, **Natalie Hold** a expliqué que des discussions avaient déjà eu lieu récemment avec des collègues français, en vue de renforcer la collaboration. Elle a indiqué que des collègues de l'IFREMER travaillant sur la pêche aux coquilles Saint-Jacques prévoyaient de se rendre au nord du Pays de Galles pour des discussions conjointes, y compris des échanges avec des représentants du secteur de la pêche et des pêcheurs. Elle a suggéré qu'une initiative similaire pourrait être mise en place pour la pêche au Bulot, étant donné que les différences entre les régions offrent des enseignements précieux, tant sur le plan biologique qu'en termes de gestion des pêches, de gouvernance et de dynamiques sociales. Elle a ajouté qu'il pourrait y avoir à l'avenir des possibilités de financement pour soutenir de tels échanges, en faisant notamment référence à un programme gallois (Agile Cymru) visant à maintenir et à renforcer les collaborations de recherche européennes, notamment avec la Bretagne et le nord de la France. Elle a indiqué sa volonté d'étudier comment de telles collaborations pourraient être facilitées.



Le président a salué cette perspective et a exprimé son intérêt à participer à de tels échanges. Il a ensuite soulevé une question supplémentaire concernant la réalisation d'études socio-économiques parallèlement aux travaux biologiques et de gestion, notamment pour évaluer l'impact de l'augmentation de la taille minimale de débarquement ou d'autres mesures de gestion sur les entreprises de pêche.

En réponse, **Natalie Hold** a expliqué que lorsque le Pays de Galles a augmenté sa taille minimale de débarquement, une première évaluation économique de la première vente avait été menée pour évaluer les impacts potentiels. Cette évaluation a guidé la décision de mettre en œuvre l'augmentation progressivement sur deux ans plutôt que d'appliquer un changement immédiat et important. Elle a toutefois noté que le contexte du marché gallois diffère de celui d'autres régions, car la plupart des Bulot gallois sont exportés vers la Corée du Sud, où la demande pour des individus de plus grande taille est forte. Elle a reconnu que cette préférence du marché n'est pas universelle, en particulier pour les marchés français et espagnols, et que les considérations relatives à la chaîne d'approvisionnement doivent donc être soigneusement évaluées lorsqu'on envisage de modifier les réglementations en matière de taille. Elle a ajouté que si la taille minimale de débarquement est un outil de gestion attrayant car simple, compréhensible et applicable, elle peut ne pas être appropriée si elle menace la viabilité économique des entreprises de pêche. Dans de tels cas, d'autres approches de gestion pourraient être explorées, telles que la limitation des prélèvements globaux tout en autorisant une gamme de tailles plus large pour les captures. Elle a évoqué le concept de « pêche équilibrée », qui vise à maintenir la structure naturelle des tailles en répartissant la pression de pêche sur l'ensemble des tailles plutôt qu'en la concentrant sur une gamme étroite. Elle a suggéré que l'association de telles approches à une analyse socio-économique pourrait constituer une piste intéressante pour les travaux futurs.

Le président a développé ces préoccupations d'un point de vue français. Il a expliqué qu'en France, il existe des navires hautement spécialisés dans la pêche au Bulot, qui ne peuvent pas facilement se reconvertir vers d'autres pêcheries. Cela rend la prévisibilité à long terme et la résilience économique particulièrement importantes. Il a souligné la nécessité d'anticiper l'impact des mesures de gestion sur ces flottes, notamment dans le contexte du changement climatique. Il a noté que les tendances au réchauffement semblent affecter la productivité différemment selon les régions, certaines zones en France connaissant déjà une baisse des captures. Il a souligné l'importance de déterminer conjointement si les déclinés observés sont dus à la pression de pêche sur les individus de petite taille, à des changements des conditions environnementales, ou à une combinaison d's facteurs. Selon lui, cela renforce la nécessité d'un débat ouvert et d'une analyse partagée, en reconnaissant qu'il existe des forces et des faiblesses de part et d'autre de la Manche, dont il est possible de tirer des enseignements mutuels.

En réponse, **Natalie Hold** a convenu que la diversité et la polyvalence de la flotte sont des sujets de plus en plus importants. Elle a expliqué qu'au Pays de Galles, la gestion a largement évolué vers des plans de gestion par espèce unique, avec des Pompaneaux plume et des redevances distincts, ce qui peut poser des difficultés aux petits navires pratiquant plusieurs activités. Des discussions sont donc en cours sur la manière de mieux soutenir les pêcheurs polyvalents, dont



la capacité à se diversifier entre les espèces peut constituer une stratégie d'adaptation importante face à la variabilité environnementale croissante et aux événements extrêmes.

Elle a souligné que l'imprévisibilité liée au climat complique déjà tant la planification de la recherche que les opérations de pêche, citant des exemples tirés de la pêche au homard où les schémas saisonniers autrefois prévisibles sont devenus de plus en plus variables. Dans ce contexte, elle a fait valoir que la compréhension de la manière dont la diversité des métiers de la pêche peut renforcer la résilience constitue un domaine important pour la recherche future et la réflexion politique.

Elle a noté que les approches de gestion peuvent affecter différemment les secteurs de la pêche. Par exemple, les restrictions introduites dans les eaux galloises ont eu des implications particulières pour les navires plus nomades ciblant uniquement le Bulot, y compris ceux opérant de manière saisonnière au-delà des frontières régionales. Bien qu'elle n'ait pas connaissance d'études socio-économiques exhaustives traitant de ces impacts, elle a observé que les différents modèles de gestion ont clairement des effets inégaux selon les segments de la flotte de pêche.

X. Tétard a souligné qu'il existe des modèles d'exploitation fondamentalement différents d'une région à l'autre, comme l'a déjà mentionné le président, et que ces différences entraînent des défis et des sensibilités distincts en ce qui concerne les mesures de gestion.

Il a expliqué que du côté français, et en particulier le long de la côte normande, la pêche au Bulot est principalement pratiquée par de petits navires côtiers, qui opèrent généralement près du rivage et rentrent au port tous les jours. En revanche, il a noté que du côté anglais, il existe des navires capables d'opérer beaucoup plus au large, parfois pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines, y compris au-delà de la Manche. Il a également souligné des différences en matière de commercialisation : alors que la production française est largement destinée à la consommation en frais, d'autres flottes sont davantage orientées vers les marchés d'exportation. Selon lui, ces différences structurelles impliquent que les mesures de gestion peuvent avoir des impacts très différents selon la flotte et la région.

Dans ce contexte, X. Tétard a exprimé son intérêt pour le renforcement des échanges non seulement au sein du groupe de discussion actuel, mais aussi avec les groupes de gestion ou consultatifs britanniques et gallois existants traitant de la pêche au Bulot. Il a demandé s'il existait au Royaume-Uni ou au Pays de Galles des groupes de discussion actifs avec lesquels il serait possible de collaborer, et si des réunions ou des échanges conjoints pouvaient être envisagés pour mieux comprendre les pratiques et les contraintes respectives.

Il a souligné que limiter les discussions aux contextes nationaux serait insuffisant, étant donné que la pêche au bulot implique des flottes françaises, irlandaises et britanniques opérant dans des zones maritimes partagées. Il a estimé qu'améliorer la compréhension mutuelle des pratiques et des approches de gestion constituait une première étape nécessaire pour identifier un terrain d'entente, même si des spécificités locales subsisteraient toujours. Il a également souligné l'intérêt potentiel des travaux en cours sur la cartographie de la taille à maturité,



suggérant que ces données pourraient s'avérer extrêmement utiles pour étayer de futures propositions de cadres réglementaires au niveau de l'UE.

En réponse, **N. Hold** a expliqué qu'il existe actuellement deux groupes principaux. Le premier est un groupe de gestion du Bulot au niveau du Royaume-Uni, initialement conçu comme un forum réunissant des parties prenantes de tout le Royaume-Uni. Dans la pratique, cependant, il a évolué pour devenir un groupe de gestion davantage axé sur l'Angleterre. Elle a expliqué qu'elle siège au sein de ce groupe, qui comprend à la fois un sous-groupe scientifique et un forum plus large de parties prenantes, et a indiqué que le groupe serait probablement ouvert à la participation ou aux présentations de parties prenantes externes.

Le second est le Welsh Bulot Advisory Group, qui se concentre spécifiquement sur la pêche galloise. Mme Hold participe également à ce groupe et a noté qu'il comprenait déjà des participants extérieurs au Pays de Galles qui s'intéressent à cette pêche. Elle a déclaré que ce groupe serait également ouvert au dialogue et à la discussion avec les parties prenantes françaises.

Elle a fait remarquer que le Pays de Galles et la France présentaient probablement plus de similitudes entre eux qu'entre le Pays de Galles et l'Angleterre, notamment en termes de taille des navires, de modes de pêche et de prévalence de petits bateaux de pêche journalière opérant à partir des mêmes ports. Elle a ajouté qu'à sa connaissance, il n'existait aucun navire nomade immatriculé au Pays de Galles ciblant le Bulot en dehors des eaux galloises, et que la plupart des navires de plus grande taille opérant dans les eaux galloises étaient immatriculés dans d'autres régions du Royaume-Uni ou en Irlande. Elle a noté que ce schéma n'est pas propre à la pêche au Bulot, mais s'applique à plusieurs pêcheries.

Mme Hold a indiqué qu'elle serait disposée à faciliter la collaboration avec les groupes tant au niveau britannique qu'au niveau gallois. Elle a noté que le groupe britannique de gestion du Bulot (UK Whelk Management Group) dirige actuellement une grande partie des travaux sur le plan de gestion des pêches de Bulot en Angleterre, ce qui pourrait présenter un intérêt particulier pour les pêcheries de la Manche.

I. Bellomo a remercié N. Hold et a salué la proposition visant à renforcer le dialogue avec les homologues britanniques et gallois. Elle a souligné que toute initiative de ce type devrait d'abord être discutée et approuvée au sein du groupe de discussion dans son ensemble, compte tenu de l'objectif de parvenir à des approches communes dans la mesure du possible. Elle a également invité d'autres membres, dont John Lynch, à partager leurs points de vue, notamment du point de vue irlandais. Elle a demandé à Natalie Hold de préciser si la collaboration devait se concentrer principalement sur le groupe de gestion des Bulot au niveau britannique, le groupe consultatif gallois sur les Bulot, ou les deux.

En réponse, **N. Hold** a suggéré qu'il serait bénéfique de collaborer avec les deux groupes, car ils poursuivent des objectifs différents. Elle a noté que le plan de gestion des pêches anglais présenterait un intérêt plus général pour la pêche en Manche, tandis que le groupe gallois pourrait s'avérer particulièrement pertinent pour les échanges avec l'Irlande et la France en



raison des similitudes dans les pratiques de pêche et la structure de la flotte de pêche. Elle a précisé que, même si les plans de gestion gallois ne devraient pas avoir d'impact réglementaire direct sur les pêcheurs français, l'intérêt d'une telle collaboration résiderait principalement dans l'échange de connaissances et l'apprentissage mutuel, plutôt que dans l'harmonisation directe des mesures de gestion.

J. Lynch a confirmé le vif intérêt de l'Irlande à rester activement impliquée dans le partage de données et les échanges sur la gestion du Bulot entre les régions. Il a souligné que la pêche au Bulot reste une activité importante pour l'Irlande, en particulier dans le sud de la mer d'Irlande, malgré les récentes baisses mises en évidence plus tôt dans la présentation. Un nombre important de navires continue de dépendre de cette pêche, et il a souligné l'importance de mettre en œuvre des mesures de gestion appropriées pour assurer sa durabilité à long terme. Il a confirmé la volonté de l'Irlande de s'engager de manière constructive dans tout travail collaboratif futur.

I. Bellomo a demandé à N. Hold des précisions concernant le calendrier probable de la collaboration avec les groupes de gestion au niveau du Royaume-Uni et du Pays de Galles, afin de mieux comprendre comment cela pourrait s'aligner sur les travaux futurs du groupe de discussion.

En réponse, **N. Hold** a expliqué que le groupe de gestion des Bulots du Royaume-Uni se réunissait généralement tous les trimestres et qu'une réunion serait probablement programmée dans un avenir proche. Elle s'est engagée à contacter le groupe pour connaître les dates à venir et évaluer s'il serait possible d'inclure les intérêts de ce groupe de discussion à l'ordre du jour. Concernant le groupe consultatif gallois sur le Bulot, elle a expliqué que les élections régionales galloises devaient avoir lieu début mai, ce qui signifie que les activités liées au gouvernement étaient actuellement suspendues. Elle s'attendait donc à ce que des progrès soient plus réalistes après les élections, une fois que le nouveau contexte politique serait clair. Elle s'est engagée à assurer le suivi auprès du groupe de discussion dès que de plus amples informations seraient disponibles.

Le président a réitéré le vif intérêt des parties prenantes françaises pour l'approfondissement des échanges avec leurs homologues d'autres régions, notamment pour comparer les données et comprendre comment la pêche évolue région par région. Il a souligné que cet intérêt était largement partagé par les participants.

4. Discussion sur les prochaines étapes – Président

I. Bellomo a noté que la discussion sur les prochaines étapes avait déjà été partiellement abordée au point précédent. Elle a invité les membres à réfléchir à la manière dont le groupe de discussion devrait procéder, et en particulier à se demander s'il serait préférable d'attendre de nouveaux échanges avec le CIEM et les groupes britanniques/gallois avant de rédiger une



recommandation, ou s'il existait déjà des éléments suffisamment mûrs pour être inclus dans un avis destiné à la Commission européenne ou au CC EOS.

Le président a estimé qu'à ce stade, la priorité devait être accordée à la poursuite des échanges et à l'établissement de nouveaux contacts, en particulier avec les partenaires avec lesquels le dialogue avait jusqu'alors été limité. Selon lui, il était nécessaire de renforcer la communication et le partage d'informations.

N. Hold a demandé des précisions sur la nature des recommandations adoptées par le Conseil consultatif, en particulier pour savoir si elles devaient s'appliquer de manière uniforme à l'ensemble de la région ou si des approches plus différenciées au niveau régional pouvaient être envisagées.

J. Lynch a répondu que la compétence en matière de gestion diffère selon l'échelle spatiale. Dans un rayon de six milles marins, la gestion relève principalement de la responsabilité des États membres, tandis que les mesures au-delà de douze milles marins devraient être abordées au niveau régional. Il a expliqué que, dans la pratique, les recommandations de l'e pourraient donc tenir compte des variations régionales, mais que toute mesure s'appliquant aux eaux hauturières devrait être globalement cohérente à l'échelle régionale.

I. Bellomo a complété cette explication en rappelant que toute recommandation devrait également rester dans le périmètre géographique des eaux du nord-ouest et se concentrer sur les intérêts des États membres et des organisations représentées au sein du CC EOS.

X. Tétard a ensuite présenté une réflexion plus concrète sur les orientations futures possibles. Il a reconnu les différences biologiques et opérationnelles évidentes entre les régions, y compris celles observées au sein même de la Normandie. Il a expliqué que les travaux en cours en Normandie se concentrent principalement sur l'augmentation de la taille minimale de débarquement afin qu'elle reflète mieux la taille à maturité du Bulot, dans le but d'éviter la capture d'individus immatures.

Il a toutefois souligné que ce qui peut être biologiquement approprié dans une région ne peut pas nécessairement s'appliquer directement à une autre. Il a noté que les parties prenantes normandes avaient déjà lancé une demande au niveau national en France pour augmenter la taille minimale, et a suggéré qu'une approche progressive ou de référence pourrait être explorée à un niveau plus large. Dans ce contexte, il a proposé d'envisager une taille minimale de référence commune plus élevée, supérieure au niveau actuel de l'UE de 47,5 mm, en dessous duquel aucun Bulot adulte n'a été observé dans aucune région. Il a suggéré qu'une telle référence pourrait servir de seuil minimal, tout en permettant aux régions ou aux États membres d'adopter des tailles plus élevées lorsque les données biologiques le justifient. Tout en reconnaissant qu'il ne serait pas aisé de s'accorder sur des positions communes, il a estimé qu'il s'agissait là d'un domaine potentiel dans lequel le groupe de discussion pourrait entamer une réflexion structurée.



5. Discussion et approbation du mandat actualisé – Secrétariat

I. Bellomo a lu le projet de mandat aux membres.

X. Tétard est brièvement intervenu pour clarifier et compléter la manière dont la discussion et les conclusions avaient été formulées. Il a indiqué que le résumé tel qu'il était présenté était globalement approprié, mais a souhaité ajouter un point concernant l'articulation entre les travaux du groupe de discussion et les processus scientifiques. Il a rappelé que l'un des rôles essentiels du Conseil consultatif, et du groupe de discussion, est de contribuer à l'évolution des cadres réglementaires par l'élaboration de recommandations, étayées par une justification solide. Dans ce contexte, il a souligné l'importance d'un lien étroit entre les discussions du groupe de discussion, axées sur les politiques, et les travaux menés au sein du CIEM et des groupes de travail scientifiques associés.

Il a expliqué que les travaux scientifiques devaient contribuer à répondre directement aux questions de gestion soulevées par les parties prenantes, afin que les mesures proposées s'appuient sur des données scientifiques solides. Cela implique notamment de s'appuyer sur les données collectées dans le cadre de différents programmes nationaux et régionaux, tant du côté français que dans les eaux voisines, comme illustré au cours de la réunion.

Selon lui, cette interaction entre la recherche scientifique et les contributions des parties prenantes est essentielle pour garantir que toute mesure de gestion proposée soit scientifiquement justifiée et crédible, et il est important que le secteur de la pêche soit étroitement associé à l'évolution du cadre réglementaire. Il a donc jugé particulièrement important de continuer à associer les scientifiques travaillant sur les Bulot aux échanges du groupe de discussion.

I. Bellomo a pris note de ces remarques et a remercié M. Tétard pour ses précisions. Aucune autre observation n'ayant été formulée, elle a confirmé que le texte tel qu'il avait été discuté serait retenu, publié et mis à disposition sur le site web du CC EOS. Elle a ensuite clos la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

6. Questions diverses

Aucun point n'a été soulevé sous la rubrique « Questions diverses ».

7. Résumé des mesures convenues et des décisions adoptées par la présidence

Points d'action :

1	Le Secrétariat demandera la présentation faite par Natalie Hold et la diffusera à tous les membres du groupe de discussion.
2	Le groupe de discussion continuera à assurer la liaison avec Natalie Hold et, plus largement, avec le CIEM, afin de :



	<ul style="list-style-type: none">- participer aux prochaines réunions et ateliers,- contribuer aux discussions scientifiques relatives à la pêche au Bulot,- s'assurer que les futures recommandations s'appuient sur des données scientifiques solides.
3	<p>Le Secrétariat restera en contact avec Natalie Hold concernant une éventuelle participation au :</p> <ul style="list-style-type: none">- du groupe de gestion des Bulot au niveau britannique, et- le groupe consultatif gallois sur le Bulot. <p>Cela inclura l'identification de dates potentielles pour les réunions et la clarification des possibilités de participation et d'échanges.</p>
4	<p>Les membres du groupe de discussion et le Secrétariat élaboreront un premier projet de proposition visant à envisager une augmentation de la taille minimale de débarquement (à titre indicatif, à 50 mm), strictement à titre de base de discussion. Ce projet sera transmis à tous les membres du groupe de discussion, y compris ceux absents de la réunion, pour commentaires et discussion approfondie lors de la prochaine réunion. Aucun soutien n'est implicite à ce stade.</p>
5	<p>Le Secrétariat prendra contact avec Ollie Tully (Marine Institute, Irlande) en vue de l'inviter à une prochaine réunion du groupe de discussion afin qu'il présente des données et des perspectives concernant la pêche au Bulot en Irlande.</p>
6	<p>Le Secrétariat mènera une consultation interne sur la procédure et les implications d'un éventuel élargissement de la portée géographique du groupe de discussion au-delà des zones CIEM 7D et 7E, si les membres souhaitent poursuivre dans cette voie à l'avenir.</p>

Xavier Tétard (CRPM Normandie) a suggéré que, tout en reconnaissant la nécessité d'une consolidation scientifique plus poussée, il serait utile d'identifier explicitement un domaine de travail prioritaire pour la période à venir. Il a proposé que le groupe de discussion indique clairement que l'une de ses priorités centrales est d'étudier une augmentation potentielle de la taille minimale de débarquement, dans le but de mieux l'aligner sur la taille à maturité. Selon lui, l'établissement de cette priorité permettrait de rendre les discussions et les échanges futurs plus ciblés et plus efficaces.

Mathieu Vimard a soutenu cette approche, notant que les discussions au niveau national en France allaient déjà dans ce sens. Il a souligné l'importance de donner une structure et une orientation aux travaux du groupe de discussion, tout en veillant à ne pas préjuger d'un accord collectif avant que tous les membres aient été consultés.

J. Lynch a accueilli favorablement la proposition dans son principe, mais a souligné que toute mesure visant à augmenter la taille minimale de débarquement devait s'appuyer fermement sur



des données scientifiques révisées provenant de chaque région, compte tenu des différences régionales manifestes mises en évidence au cours de la réunion. Il a recommandé que les données existantes soient rassemblées et évaluées avant de confirmer tout seuil spécifique. Il a confirmé que, pour l'Irlande, des données pertinentes sur les débarquements, les tailles et la maturité des Bulot étaient disponibles auprès du Marine Institute et pouvaient être partagées sur demande.

X. Tétard a précisé que l'intention n'était pas de rechercher des données supplémentaires à ce stade, mais plutôt d'examiner et de compiler les informations scientifiques existantes, y compris une éventuelle cartographie des données sur la taille à maturité dans les différentes régions, qui pourrait servir de référence commune.

I. Bellomo a noté que certains membres étaient absents de la réunion et a souligné la nécessité de veiller à ce que leurs points de vue soient pris en compte avant de définir une position commune. Elle a proposé d'aborder cette question soit par le biais d'une consultation écrite, soit lors de la prochaine réunion, et d'ajouter ce point à la liste des mesures à prendre.

Le Président a accueilli favorablement ces points d'action, soulignant l'importance de diffuser rapidement la documentation afin que les membres absents puissent être pleinement impliqués et que les discussions futures puissent se dérouler sur une base mieux informée. En l'absence d'autres commentaires, le Président a conclu que les points de l'ordre du jour avaient été pleinement traités et a remercié tous les participants, intervenants et interprètes pour leurs contributions.

Participants

Membres du CC EOS	
Maelys Bernard	FROM Nord
Alexandre Leclerc	CRPMEM
John Lynch	ISEFPO
Loeiza Lancelot	CNPMEM
Laura Peschaud	CRPMEM Hauts-de-France
Xavier Tethard	CRPMEM
Mathieu Vimard	OPN
Observateurs / Intervenants	
Natalie Hold	Présidente du groupe de travail du CIEM sur les Bulot



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

**NORTH WESTERN
WATERS**
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Secrétariat du CC EOS	
Ilaria Bellomo	